CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E28982** **VALABLE JUSQU'AU** **04/10/2027**

ÉDITÉ LE 02/10/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 23/10/2000

Raison sociale : BATISSEUR BOIS

Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 24/07/2001

Sigle : 2B

Capital : 600 000

179 RUE JEAN CHAFFANJON
69400 ARNAS

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC VILLEFRANCHE TARARE

Siret : 433 361 193 00017

Code NACE : 4391A

Numéro caisse de congés payés : 8004322

Assurance Responsabilité Travaux :
AXA FRANCE IARD 7315052104

Assurance Responsabilité Civile :
AXA FRANCE IARD 7315052104

Situation fiscale et sociale : A jour au 01/10/2026

Téléphone : 04 74 02 23 02 **Fax :** 04 74 02 23 03

Portable :

Responsabilité légale :
L C C R (445 053 515) / MINOT BERTRAND PRÉSIDENT / MINOT SAMUEL DIRECTEUR GÉNÉRAL

Site Internet : http://www.minot2b.fr

E-mail : contact@minot.fr

Effectif moyen : 25 **Tranche de classification :** EFF3 **Chiffre d'affaires H.T. :** 7 057 551 **Tranche de classification :** CA7

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
2312	Fabrication et pose de charpente traditionnelle et structure en bois (Technicité confirmée)	26	26/06/2025
3101	Tuiles à emboîtement ou à glissement	26	26/06/2025
3181	Couverture en plaques nervurées ou ondulées		26/06/2025
	Nombre total de qualifications : 3		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT 02/10/2026 11:19

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.